# L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No. 73. NOUVELLE-ORLEANS. SAMEDI MATIN, 12 MAI 1888. 61me Année



Dufour & Bonnet.
Propriétaires-Editeurs.

Entered at the Post Office at New Orleans, La. as Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLEANS
SAMEDI, 12 MAI 1888.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an........................$12 00
Six mois........................6 00
Trois mois........................3 00
Un mois........................1 00
On s'abonne aussi, à la semaine, avec les porteurs.

ÉDITION DU DIMANCHE.

Un an........................$2 00
Renferme deux feuilletons.

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an........................$3 00
Six mois........................1 50
Quatre mois........................1 00
Trois mois........................75
Renferme deux feuilletons.

Pour les petites annonces de Demandes, Ventes et Locations, etc., qui se soldent au prix réduit de 10 cts la ligne, voir la 8e page.


VENTES DE CE JOUR.

Heures des Encanteurs.

PAR W. I. HODGSON—Magasin en briques, résidences, cottages, emplacement pour bâtir dans les Premier et Sixième districts. Terres à la campagne, morceaux de terre à la Passe Christian.

PAR MATHER & HOMES.—Propriété de valeur Nos 70 et 72 rue St-Joseph, entre New Levee et Tchoupitoulas.

PAR LE SHERIF—Un morceau ou portion de terre avec bâtisses, dans le Troisième district.

PAR JAS. P. GUINAULT—Vingt actions de la Banque du Commerce, vingt-trois actions de la Banque du Peuple, vingt-cinq actions de la Compagnie d'Assurances du Peuple.

## L'immigrant de l'Ouest.

Il n'y a pas, croyons nous, pour un pays agricole comme le nôtre, de spectacle plus instructif, plus encourageant, qui puisse nous donner une plus haute idée de nos ressources matérielles, que celui qui nous est offert, à chaque instant, par les rudes et énergiques fermiers du Nord, à leur arrivée dans le sud-ouest de la Louisiane, depuis Calcasieu, Acadie et St-Landry, jusqu'à la Nouvelle Ibérie.

Ce ne sont pas les premiers venus, ces braves gens-là; ils ne se sont pas déplacés, à tout hasard, sans savoir où ils allaient et ce qu'ils comptaient y faire. Leur choix était arrêté, avant de partir. Ils n'arrivent pas seuls; ils ont, avec eux, femme et enfants, et, comme cela se pratique dans toute exploitation agricole qui veut prospérer, il n'y a pas de paresseux dans la famille: chacun travaille, selon ses forces, ses aptitudes, et contribue, autant qu'il le peut, au bien-être de tous. On ne les voit pas non plus venir, les bras ballants, et n'ayant sur eux que le portefeuille ou la ceinture de cuir qui contient leur argent, en or ou en greenbacks; ils apportent leurs outils, ils poussent devant eux leurs animaux de trait et leurs bestiaux; le lendemain de leur installation, ils sont prêts, eux et leur entourage, à se mettre au travail, aussi frais, aussi dispos que s'ils ne venaient pas de traverser la moitié des Etats-Unis. Ils avaient une ferme là-bas, dans le Kansas, dans l'Iowa, dans le Minnesota; s'ils l'ont vendue, c'était pour en acheter une autre qui leur coûtera moins cher, qui sera plus grande et—ils en ont fait d'avance le calcul—leur rapportera davantage. Dans tous les autres corps de métier, on aime assez le changement; on va, sans trop de répugnance, d'un pays à l'autre, sans être bien sûr de ce qu'on y trouvera. Le cultivateur ne se déplace qu'à bon escient; il ne sait pas ce que c'est que de spéculer, de tenter la fortune; il lui faut un puissant motif pour quitter la ferme qui l'a fait vivre et qu'il a arrosée de ses sueurs. Presque toujours, la terre qu'il va travailler a été achetée et l'attend, avant qu'il abandonne celle dont il vient de se défaire.

On aurait tort de s'imaginer qu'il a abandonné l'Ouest, uniquement par peur du "blizzard" et des rigueurs de l'hiver. Il le fera, peut-être, pour sa femme, ou pour un enfant d'une constitution faible, maladive; jamais pour lui. Il ne s'effraye pas de si peu, et si l'idée de l'intérêt bien entendu ne s'était mise de la partie, il serait encore au fond du Kansas ou de l'Iowa. Quiconque s'imagine qu'il a obéi à un autre sentiment, ne connaît pas le fermier, le même partout, à l'Ouest ou au Nord, en France ou en Allemagne. Là dessus, il est incapable de se tromper; il a le coup d'œil d'une justesse merveilleuse, et il ne va jamais qu'à coup sûr; aussi l'immigration actuelle, en masse, dans la Louisiane, doit-elle nous donner une haute opinion de nos richesses naturelles. C'est le mouvement le plus beau, le plus fécond en conséquences bienfaisantes qui se soit, jusqu'ici, fait aux Etats-Unis.

Nous nous plaignons de l'absence, parmi nous, du capitaliste; "un peu de patience; nous allons le voir bientôt surgir. Si, même, nous avions l'œil bien exercé, nous l'apercevrions, chevauchant en croupe, derrière le fermier de l'Ouest, ou accroupi au fond de la charrette qui porte les membres et le mobilier de la famille. Il est aussi méticuleux que son précurseur, le fermier; il veut voir et tâter le terrain avant de hasarder ses fonds dans une entreprise. Il prétend, lui aussi, ne faire ses placements qu'à coup sûr.

Quant au fermier, s'il s'est déplacé, ce n'est point parce qu'il y a un hiver, là-bas, mais parce qu'il n'y en a pas, chez nous, et que la terre peut, au Sud, travailler toute l'année, tandis qu'elle ne produit, dans l'Ouest, que pendant six mois. C'est l'appât de deux récoltes au lieu d'une, qui l'a attiré. Là est le grand secret de son immigration.

Le voici mettant le pied sur le sol d'Acadie, de Calcasieu, de St-Landry, de Terrebonne même—car, si nous en croyons des nouvelles des campagnes, l'Ouest va envoyer une colonie sur le bas Lafourche. Le colon, aussitôt arrivé, aussitôt installé. Ne croyez pas qu'il perde une minute à se reposer; à quoi bon? Il n'éprouve pas la moindre fatigue; il ne sait pas ce que c'est. N'a-t-il pas passé dix, vingt, trente années de sa vie dans les rudes travaux des champs?

Sa nouvelle propriété n'est pas bien vaste; rien de la grande habitation où se sont ruinés tant de planteurs. 160 ou 320 acres, cela lui suffit amplement; il n'en avait pas tant dans l'Ouest, où il vivait assez bien. Il y a longtemps, d'ailleurs, qu'il a calculé que, grâce à l'absence d'hiver, ces 160 acres lui en vaudront 320, et les 320, 640.

La première chose qu'il fasse, c'est d'abriter sa famille, et ses bestiaux, qu'il ne sépare pas de sa famille; ils lui sont chers. S'il n'y a aucune bâtisse sur sa nouvelle terre, il en construit une, à la hâte, aussi grossièrement que possible. En 48 heures, la cabane est achevée; il a le nécessaire, c'est tout ce qu'il lui faut, pour le moment. Plus tard, il saura bien élever, à sa femme, à ses enfants, un petit palais qui ne lui coûtera presque rien, car il fera à peu près tout, et il leur y donnera tout le confort de la vie.

Il n'a pas encore eu le temps de visiter les alentours de sa propriété, qu'il est déjà à l'œuvre et qu'il retourne la terre. Croyez-vous qu'il va s'empresser de planter des cannes, de semer du coton, sous prétexte que ce sont les grandes productions du pays? Pas le moins du monde. Le coton, la canne, cela peut rapporter en automne, si la récolte réussit; mais le temps de la moisson est bien éloigné; en attendant, il faut vivre et assurer la subsistance de la famille. Il plante, il sème des légumes; il vise, avant tout, à la basse-cour, qui lui procurera des œufs, du lait, de la viande, presque du jour au lendemain. Une fois les nécessités de la vie assurées, il sera toujours temps de songer à ce que l'on appelle la grande culture, apparemment parce qu'elle ne donne que de petits profits, quelquefois même problématiques. Il n'oublie pas, non plus, ses animaux de trait, ses bestiaux, et, il lui arrivera d'être [illegible] sur le marché, du [illegible] de ce qu'il avait [illegible]

cultivé pour sa famille ou ses animaux domestiques, avant de songer à travailler pour les autres, avant de planter la moindre canne et de semer un grain de coton. La première chose qu'il cherche, c'est d'assurer son indépendance et d'avoir à faire venir, le moins possible de produits du dehors. Tout fermier, digne de ce nom, de ce titre—car c'en est un, un titre de noblesse—a l'horreur de tout ce qui lui coûte un sou, de tout ce qui allège, le moins du monde, sa caisse.

Il s'aperçoit bien que le climat lui enlèvera une partie de son énergie; il y suppléera par l'ingéniosité, par l'amélioration dans les procédés pratiques de culture. N'a-t-il pas vu, dès le premier jour, que la terre est moins dure à cultiver, ici que là-bas, et qu'avec la moitié moins de travail, elle peut donner davantage? Ce n'est pas une raison pour qu'il la néglige; il la soigne sans cesse et il y fait passer, souvent, la charrue et les autres instruments aratoires.

Une des premières choses qui le frappent, c'est l'absence de drainage; c'est une mesure nécessaire dans des terrains plats et humides comme les nôtres. Cela coûte, il est vrai, mais, en retour, quelle augmentation dans le rendement! aussi n'hésite-t-il pas; il se met à drainer, le plus tôt et le plus vite possible; il sait qu'il en sera largement recompensé.

Et quel soin de ses outils aratoires, de ses charrettes, de ses mulets, de ses chevaux! Chaque jour, il panse ces derniers; rien de grossier dans les colliers, dans les traits qui leur servent à traîner leurs fardeaux. En leur assurant le confort, en leur épargnant les fatigues, il les entretient en bonne santé, il les conserve plus longtemps et il en obtient un meilleur service. Tout cela est calculé avec soin et s'il agit de la sorte, c'est qu'il y trouve bénéfice.

Une des premières questions que fait l'immigrant de l'Ouest, en arrivant dans une région quelconque, pour s'y établir, est celle-ci: Où est l'école? C'est un grand croyant dans l'infaillible efficacité de l'enseignement. On ne tire rien de bon de l'ignorance; c'est l'éducation qui est la mère de la prospérité dans tous les pays du monde. Il veut que ses enfants sachent tout ce qu'il leur est possible d'apprendre. On pourrait citer des immigrants qui ont abandonné la localité où ils s'étaient, tout d'abord, installés, parce que l'école y manquait.

Tels sont les principaux traits d'esprit et de caractère des immigrants de l'Ouest. La venue de pareils hommes parmi nous, n'est-elle pas un bienfait, une source abondante de prospérité? N'est-ce pas notre premier devoir de les appeler à nous, de les bien accueillir, de leur faire la place large et la vie facile? Ne sont ils pas destinés à infuser une vie nouvelle à notre agriculture, à opérer dans l'Etat la plus heureuse des transformations?

Gaieté à la Nouvelle-Ibérie, dimanche 13 mai. Courses, parade de pompiers. Excursion du Home No 1.

La réputation de la Salsepareille d'Ayer comme remède pour le sang, ou "dépuratif," se maintient par les cures qu'elle fait chaque jour.

**Loterie de l'Etat de la Louisiane.**—Mme P. T. Robinson, domiciliée au No 428 rue Dryades, Nlle Orléans, ayant acheté un dixième du billet No 21,492 de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, Classe E, numéros simples, a gagné sa part du gros lot de cinquante mille dollars sorti au tirage de mardi, 8 mai 1888. Le montant lui en a prompt ment été payé en un chèque sur la New Orleans National Bank, livré par la compagnie dès que le coupon ci-dessus lui a été présenté par Mme Robinson.

## LOUISIANE.

*Le Chief*, Donaldsonville, paroisse Ascension, du 5 mai:

Décédé, à l'âge de 88 ans, dans la paroisse Ascension, sur son habitation Belle Rose, M. Auguste Landry, un des habitants les plus honorables de notre Etat.

Il laisse un frère et trois filles: Cyrille Landry, Amélie Landry, veuve Lucien Simonneaux; Héléna Laudry, veuve Hyppolite Savoy; Emma Landry, femme de Philogène Simonneaux. C'était le dernier propriétaire de l'ancien manoir des Landry, situé sur la rive droite du Bayou Lafourche et ombragé d'immenses arbres qui en font un objet d'admiration pour les voyageurs.

*L'Echo*, Lac Charles, paroisse Calcasieu, du 11 mai:

Samedi dernier, on a apporté en ville le premier foin fraîchement coupé et préparé; il a été vendu à un bon prix. Cela doit sembler étrange à nos amis du Nord, qui se préparent, justement, à semer leur maïs; il a été apporté dans notre localité, par un de nos voisins, venu du Nord et qui s'est établi dans la prairie.

—Une nouvelle institution vient de se former, à Welsh, sous le titre de: "Louisiana Land and Investment Company." M. L. S. Earll, membre de cette corporation, va fonder un journal à Welsh.

—Nous remercions notre correspondant du nouveau village, Iowa, Louisiane, de ses nouvelles locales. Nous voudrions qu'il nous donnât des renseignements sur les récoltes. Rien ne contribue davantage à faire connaître notre paroisse, à y attirer les immigrants de l'Ouest.

—Nous avons annoncé, la semaine dernière, le retour, parmi nous, de M. R. Mullenger, venu déjà ici, pour y établir une compagnie générale d'assurances. M. Mullenger nous arrive, muni des plus belles recommandations. Il a douze ans d'expérience dans la profession qu'il vient continuer, ici. On ne peut mieux s'adresser qu'à lui. C'est une grande amélioration que la fondation d'une institution de ce genre.

—Il vient de s'établir une nombreuse colonie de fermiers du Texas, dans la paroisse DeSoto. MM. Ricks et Williams, de la même paroisse, ont vendu 1000 acres de terres aux représentants de la colonie, au prix de $2 50 l'acre—la moitié comptant, le reste, à un an de date. Cette colonie amène avec elle ses professeurs et ses ministres. C'est une agglomération de fermiers intelligents et travailleurs, qui, après mûre délibération, ont résolu de se fixer, définitivement, en Louisiane. Leurs premières constructions seront les écoles et les églises.

N'oubliez pas d'aller à la Nouvelle-Ibérie dimanche le 13 mai: Excursion Home No 1.

La Société Franklin, en France.—L'assemblée générale de la Société Franklin, ayant pour but la propagation des bibliothèques populaires, vient d'avoir lieu sous la présidence du général Favé, membre de l'Institut. Elle a fait connaître les bonnes œuvres accomplies par la Société. Celle-ci, durant l'année 1887, a envoyé aux bibliothèques 21,653 volumes, représentant une somme de 48,653 francs. Depuis sa fondation, elle a fourni ainsi plus de 600,000 volumes représentant 1 million et demi de francs environ. En outre, elle a fait don gratuitement de 110,000 volumes.

Le général Favé, après avoir communiqué ces renseignements à l'assemblée, a insisté sur l'œuvre des hôpitaux militaires: "Si nous voulons sauver la France, a-t-il dit, il faut instruire la nation comme il faut l'armer."

Déjà, au lendemain des désastres, une souscription qui, en quelques mois, avait rapporté plus de 100,000 francs, avait permis d'ouvrir quatre cent huit bibliothèques de casernes, de régiments et de pénitenciers militaires.

Ces quatre dernières années, la Société a fondé cinquante bibliothèques d'hôpitaux militaires, quinze dans le Sud oranais et la Tunisie. Elle a entrepris, en outre, de doter de petites bibliothèques, pour les bataillons d'artillerie les forteresses détachées sur la frontière.

La marine anglaise.—Le *Globe* de Londres publie une lettre du lieutenant-colonel W. Hope, datée du 12 avril, et confirmant que la marine anglaise manque absolument des canons nécessaires pour la défense du pays. "Les choses en sont au point, dit M. W. Hope, que le cuirassé *Colossus*, un de nos navires du type le plus moderne, a dû être armé de canons de 43 tonnes, du type de celui qui a éclaté à bord du *Collingwood*, type tellement défectueux qu'il a été officiellement condamné, et que toutes les pièces de ce type ont été retirées, sauf les quatre qui ont servi à l'armement du *Colossus*. Il convient toutefois d'ajouter que le *Collingwood* a été armé dans ces derniers temps de canons un peu meilleurs; mais le manque presque absolu de canons dans notre marine est déplorable, dangereux et scandaleux. Quant aux pièces de réserve, il n'en existe aucune."

Mort du Dr Raeis, chef du parti lorrain à la Délégation d'Alsace-Lorraine.—Les plus fidèles défenseurs de la cause de la protestation en Alsace-Lorraine — dit la *République Française*— s'en vont les uns après les autres, et trop vite emportés. Après Jean Dolfus, après Kablé, voici le chef du parti lorrain à la Délégation qui tombe en pleine activité. Le docteur Raeis, dont une dépêche de Phalsbourg nous annonce la mort, n'était âgé que de quarante-huit ans; animé d'une indomptable énergie, il s'est prodigué pendant ces dernières années, sans se dissimuler la gravité de son état — il était atteint d'une maladie de cœur; — ses collègues l'engageaient à se reposer; il savait aussi bien qu'eux que tout excès de travail lui était nuisible, que toute émotion risquait de lui être funeste; mais il pensait aussi que sa place était, tantôt à Phalsbourg et dans les environs, au chevet de ses malades, tantôt à Strasbourg, dans la salle où la Délégation tient ses séances. Et, sans s'arrêter, il marchait, il parlait, il donnait des consultations. Quand la mort est venue, Raeis, qui l'attendait, l'a regardée en face; devant l'épreuve suprême, il n'a point faibli, et s'il éprouva une violente douleur, un amer regret à ce moment, c'est qu'il mourait sans avoir assuré le sort de sa nombreuse famille et sans avoir revu le drapeau de la France sur les remparts de Phalsbourg.

Raeis avait fait d'excellentes études à Strasbourg; il avait été l'un des plus brillants élèves de Kuss, de Kœberlé, de Schutzenberger, de ces professeurs éminents dont l'enseignement servait de trait d'union entre la science allemande et la science française. Docteur en médecine, il fut s'établir à Phalsbourg; à diverses reprises, des offres séduisantes lui furent faites; mais les habitants de Phalsbourg tenaient à leur médecin, et Raeis s'était pris d'une profonde affection pour cette population, française par le langage et par le cœur, et si cruellement éprouvée. Quand il fut nommé membre du conseil général, Raeis voulut décliner cet honneur: "C'est un devoir à remplir!" lui dit alors l'un des hommes politiques les plus autorisés de l'Alsace-Lorraine. Raeis n'hésita pas davantage.

Membre de la Délégation d'Alsace-Lorraine, il fut désigné, dès le début, pour parler au nom de ses collègues lorrains qui ne possèdent pas la connaissance de la langue allemande. Pendant sept ans, Raeis resta sur la brèche; les orateurs officiels et les rénégats autonomistes redoutaient cette éloquence familière, ironique, alerte toujours et souvent indignée; il fut l'intraitable adversaire des abus, l'implacable critique des mesures de rigueur. L'Alsace Lorraine avait protesté, une fois pour toutes, contre le traité de Francfort; cette protestation, Raeis n'a point cessé de la renouveler sous les formes les plus variées et parfois les plus imprévues.

C'était un savant, un patriote, un homme de bien. A l'heure actuelle, il est consolant de saluer tant de bravoure sans phrases, tant de vertu sans ostentation.

Les pensions viagères aux survivants des blessés de février 1848, en France.—Le *Journal officiel* publie la loi suivante ayant pour objet d'assurer, à titre de récompense nationale, des pensions viagères aux survivants des blessés de Février 1848 et à leurs ascendants, veuves et orphelins:

Article premier.—Des rentes viagères incessibles et insaisissables, d'un chiffre total de deux cent mille francs (200,000 fr.) sont allouées, à titre de récompense nationale, aux citoyens français blessés pour la liberté dans les journées de février 1848.

Art. 2.—Des pensions pourront être accordées aux veuves non remariées, ascendants et descendants au premier degré, des intéressés prédécédés; mais, en aucun cas, le total des pensions allouées aux membres de la même famille ne pourra dépasser le chiffre de la pension qu'aurait obtenue celui duquel ils tiennent leur droit, s'il vivait encore.

Art. 3.—Ces rentes et pensions pourront varier du chiffre maximum de 1,200 fr. au chiffre minimum de 250 fr.

Les pensions jointes aux rentes ne pourront dépasser le chiffre total de 200,000 fr.

Art. 4.—La répartition sera faite sans recours ni appel par une commission nommée par décret du président de la République.

Cette commission sera composée de 11 membres, parmi lesquels 1 sénateur, 1 député et 3 blessés.

Le décret déterminera le délai dans lequel devront être faites les justifications nécessaires pour avoir droit aux pensions et rentes.

Art. 5.—Au décès des rentiers, moitié de la pension viagère qui leur aura été attribuée sera réversible sur leur veuve non remariée ou leur descendants au 1er degré.

Art. 6.—Les arriérages des rentes et pensions constituées en vertu de la présente loi commenceront à courir en faveur des intéressés à partir du 1er janvier 1888.

Aumônes, en 1887, pour la Propagation de la Foi, en Europe, en Asie, en Afrique, en Amérique et dans l'Océanie.—On lit, dans la *Gazette de France* du 27 avril:

Nous recevons communication du compte général résumé des aumônes recueillies pour la Propagation de la Foi, en 1887:

| | | |
|---|---|---|
| —Europe— | | |
| Diocèses de | France | 4,073,250 90 |
| — | d'Alsace et Lorraine | 286,285 57 |
| — | d'Allemagne | 404,377 28 |
| — | d'Autriche | 74,431 62 |
| — | de Hongrie | 4,745 24 |
| — | de Belgique | 375,839 81 |
| — | d'Espagne | 93,665 50 |
| — | des Iles-Britanniques | 219,010 45 |
| — | d'Italie | 342,919 83 |
| — | du Levant | 20,829 30 |
| — | des Pays-Bas | 110,075 59 |
| — | du Portugal | 45,101 40 |
| — | de la Bulgarie et Roumanie | 700 " |
| — | de la Russie et Pologne | 291 53 |
| — | de la Suisse | 83,666 10 |
| De divers | contrées du Nord | 594 " |
| —Asie— | | |
| De divers | diocèses de l'Asie | 7 873 75 |
| —Afrique— | | |
| De divers | diocèses d'Afrique | 24,715 88 |
| —Amérique— | | |
| Diocèses de | l'Amérique du Nord | 240,54 08 |
| — | — centrale | 150 " |
| — | — du Sud | 39,423 81 |
| —Océanie— | | |
| De divers | diocèses de l'Océanie | 13,580 55 |
| | | 6,462,278 04 |

Ainsi, sur 6,462,000 francs fournis par le monde entier, la France a donné plus de 4 millions. Ces chiffres sont éloquents.

Une école militaire en France.—On sait que le général Logerot, lorsqu'il était ministre de la guerre, avait déposé sur le bureau de la Chambre une demande de crédit de 200,000 francs relative à la création d'une école de santé militaire.

Depuis la guerre de 1870, l'Ecole de médecine militaire que la France possédait à Strasbourg n'a pas été reconstituée. Les jeunes gens qui désirent remplir les fonctions de médecins militaires reçoivent l'enseignement dans les sociétés de médecine ordinaires, et au bout d'un certain temps, et sous réserve de certaines conditions, sont admis à l'Ecole d'application de Val-de-Grâce, d'où ils sortent avec leur titre définitif.

Le général Logerot a fait remarquer que cette méthode avait l'inconvénient de ne pas développer chez les jeunes gens l'esprit militaire. Ceux-ci n'aspirent qu'au moment de quitter l'armée et il devient, par suite, urgent de modifier le système de recrutement actuellement en vigueur.

Le projet que le ministre a déposé à ce sujet a été renvoyé à l'examen de la commission de l'armée. Celle-ci, réunie le 25 avril, a entendu M. Dujardin-Beaumetz, directeur du service de santé militaire au ministère de la guerre; puis, par 7 voix contre 3, s'est prononcée pour la création d'une école de santé militaire.

Certains députés, se basant sur la nécessité de ne pas imposer aux jeunes gens des déplacements considérables, demandaient la création de deux écoles, mais cette proposition n'a pas été admise. Le gouvernement et la Commission veulent que tous les médecins militaires aient la même origine.

M. Gadaud, député de la Dordogne, a été nommé rapporteur.

Ajoutons que la nouvelle école sera créée par décret, dès que le crédit sera voté. Cinq villes réclament l'avantage de la posséder: Nancy, Lyon, Bordeaux, Marseille et Montpellier.

Courses en l'honneur du Home Hook & Ladder No 1 à la Nouvelle-Ibérie, sous les auspices de l'association du Parc, à l'arrivée du train de la ville.

Les premières armes du duc d'Aumale.—"Mon général, le Roi m'ayant désigné pour remplir un emploi de mon grade vacant au 24e de ligne, d'ici à peu de jours je vais me rendre en Afrique pour rejoindre mon corps; j'y resterai longtemps, je l'espère, et je ferai de mon mieux pour mériter votre estime. Je vous prierai, mon général, de ne m'épargner ni fatigues, ni quoi que ce soit. Je suis jeune et robuste, et, en vrai cadet de Gascogne, il faut que je gagne mes éperons; je ne vous demande qu'une chose, c'est de ne pas oublier le régiment du duc d'Aumale quand il y aura des coups à recevoir et à donner."

Ainsi avait écrit le jeune prince à son général; il fut servi à souhait.

Débarqué à Alger le 13 avril 1840, avec le duc d'Orléans, le jeune chef de bataillon partait quelques jours après, comme officier d'ordonnance de son frère chargé de commander une des deux divisions que le général Valée menait à la rencontre d'Abd-el-Kader dans le pays des Hadjoutes, à l'ouest d'Alger, au-delà de la Chiffa.

On passa la Chiffa le 27 avril et on entra dans la plaine des Hadjoutes; au fond, sur la droite, on apercevait le bois des Kareza, près du lac Halloula, à quelques kilomètres de la mer; à gauche, vers le Sud, un campement arabe apparaissait sur les hauteurs d'El-Afroum.

Le soir, vers quatre heures, la division du duc d'Orléans venait d'installer son bivouac près du lac Halloula, quand un gros corps de cavalerie déboucha du côté d'El-Afroum, par la gorge de la rivière qui en descend.

Les marmites furent aussitôt renversées, les faisceaux rompus, et le duc d'Orléans se dirigea sur l'ennemi; quand il voulut faire porter aux chasseurs d'Afrique l'ordre de charger sans retard, ce fut le duc d'Aumale qui se présenta, et quand le régiment s'élança pour la charge, ce fut encore lui qui partit en avant, botte à botte avec le colonel.

Vigoureusement enlevés les escadrons français traversèrent la ligne arabe; elle se reforma derrière eux; il fallut d'un autre élan la repercer au retour, puis la charger deux fois encore de front et de revers pour achever sa défaite et la décider à la retraite.

Alsace-Lorraine.—L'agent de police Christian Knittel, de Bietleuheim, avait publiquement tenu des propos offensants pour l'empereur Frédéric, alors qu'il était encore prince impérial. Il avait été arrêté et avait comparu devant la chambre correctionnelle du tribunal de Strasbourg pour répondre du délit d'injures envers "un membre de la maison souveraine d'Alsace-Lorraine." Le tribunal de Strasbourg avait acquitté Knittel, par la raison que la maison des Hohenzollern n'est pas la maison souveraine de l'Alsace-Lorraine. En effet, il n'y a pas d'union personnelle entre la province et la famille impériale d'Allemagne. L'Alsace-Lorraine a été annexée à la confédération qui forme l'empire allemand, et c'est la collectivité des Etats qui forment la confédération et l'empire qui est le véritable souverain de la province. L'empereur n'est que le représentant ou, si l'on veut, le fondé de pouvoirs de cette collectivité, de ce souverain. En offensant sa personne on un membre de sa famille, on n'offense donc pas le souverain de l'Alsace ou un membre de sa famille.

Le ministère public, n'admettant pas cette doctrine, avait interjeté appel contre la décision du tribunal de Strasbourg. L'affaire a été jugée en dernier ressort par le tribunal de l'empire à Leipzig. Le tribunal suprême a confirmé la doctrine du tribunal de Strasbourg et a acquitté l'agent de police Knittel.

Un décret d'expulsion vient de frapper M. Edmond Ego, employé de commerce à Dienze, originaire de Bezange-la-Grande, commune située dans le département de Meurthe-et-Moselle.

M. Ego a purgé récemment une peine de six semaines de prison, à laquelle il avait été condamné pour avoir poussé, le jour du mardi gras, des cris qualifiés séditieux. Il a quitté l'Alsace-Lorraine le 24 avril, se rendant à Nancy.

Le sucre de houille ou saccharine.—Au cours d'une récente séance de l'Académie de médecine, de Paris, M. Worms a fait une intéressante communication sur la saccharine, ce nouveau produit d'extraction de la houille, dont la découverte date de quelques années à peine. La saccharine communique aux liquides où elle se trouve mélangée une saveur identique à celle du sucre de canne, mais son pouvoir édulcorant est 280 fois plus considérable. Ce pouvoir est tel, qu'un gramme de saccharine donne un goût sucré nettement appréciable à 70 litres d'eau distillée. Chose étrange! les fourmis, les abeilles, les guêpes, ont une aversion très marquée pour les produits sucrés avec cette substance. L'homme, au contraire, ne peut faire la différence entre deux liquides édulcorés, l'un avec 14 grammes de sucre, l'autre avec 3 centigrammes de saccharine.

Cette substance est-elle inoffensive? Comme elle donne seulement l'illusion du sucre, on s'est empressé de la prescrire aux diabétiques, auxquels l'usage du sucre de canne est interdit. M. Worms, que ses travaux sur le diabète, conduisaient, tout naturellement, à étudier la question, a recherché si la saccharine pouvait être administrée sans inconvénients aux glycosuriques. Les résultats de ses expériences ne sont pas encourageants, et il conclut qu'il y a certainement un risque à introduire la saccharine dans l'alimentation des diabétiques; elle provoque des troubles digestifs plus ou moins sérieux et il est nécessaire d'en surveiller avec soin l'emploi.

M. Worms a appelé, en terminant, l'attention sur un point qui intéresse à la fois l'hygiène publique et une des industries nationales de la France. En Amérique, on trouve déjà dans le commerce une substance sucrée, mélange de glucose et de saccharine, qui fait concurrence au sucre de canne. Sur les frontières françaises de l'Est, on vend, sous le nom de sucre de Cologne, une substance jaunâtre, qui est, sans doute, une préparation analogue, et ce sucre de Cologne ne coûte que 25 centimes la livre. Le sucre de canne et le sucre de betterave sont, évidemment, menacés. Le prix de la saccharine, 130 francs le kilogramme, est le seul obstacle qui s'oppose à l'invasion de ce nouveau produit allemand. Le jour où le prix de fabrication sera abaissé, l'industrie sucrière recevra une atteinte sérieuse.

M. Dujardin-Beaumetz a appuyé les observations présentées par M. Worms. La question de la saccharine a un double intérêt, au point de vue thérapeutique et au point de vue de l'hygiène. La saccharine arrête le pouvoir digestif du suc gastrique et du suc pancréatique; elle peut donc troubler les fonctions de l'estomac.

Il est certain, d'autre part, que les industriels ont déjà commencé à substituer le sucre de houille au sucre de canne ou de betterave, surtout dans la fabrication des confitures.

Pension de retraite au général Boulanger.—Le *Bulletin des lois* a publié, le 26 avril, un décret en date du 29 mars 1888, rendu en conseil d'Etat, et qui accorde une pension de retraite au général Boulanger.

Le décret constate que M. Boulanger (Georges-Ernest-Jean-Marie), général de division, né à Rennes, le 29 avril 1837, a 33 ans, 2 mois et 14 jours de services effectifs et 20 ans de campagnes.

Sa pension est liquidée à 10,050 francs, avec entrée en jouissance du 29 mars 1888.

Les sommités médicales recommandent la Salsepareille d'Ayer, comme le meilleur remède connu pour purifier le sang.


## ERNEST C. VILLERE,
15 rue Carondelet,

Importateur et marchand de Vins fins, Comestibles de fantaisie, Vins rouges et blancs en caisses et en barriques, Cognacs, Sherries, Vins de Porto, Rums, Gins, Vins de la Californie, Cordiaux, etc., Champagnes de Delbeck & Cie., Whiskies célèbres de Cahn, Belt & Cie. 10 déc—1an


## Avis.

$50,000. Nouvelle-Orléans, 9 mai 1888.

La soussignée certifie qu'elle était porteur d'un dixième du billet No 21,492, tirage à numéro simple, Classe E, de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, dixième qui a gagné le Deuxième Gros Lot de Cinquante Mille Piastres, le mardi, 8 mai 1888, et que le montant en a été promptement payé par un chèque sur la New Orleans National Bank sur présentation du dit dixième au bureau de la compagnie.

Mme P. T. ROBINSON,
428 rue Dryades, ville.

12 mai—2f


## Vous Sentez-Vous

Faible et épuisé? C'est parce que votre sang est impur. Autant s'attendre à ce que la salubrité d'une ville soit parfaite avec de l'eau sale et un drainage défectueux, comme de s'attendre à ce qu'une pièce de mécanique, comme la charpente humaine, soit en bon ordre avec un sang impur circulant même dans les plus petites veines. Savez-vous que chaque goutte de votre sang passe à travers le cœur et les poumons toutes les deux minutes et demie; et que, sur son passage, elle fait les os, les muscles, la cervelle, les nerfs et les autres solides et les autres fluides du corps? Le sang est le grand nutritif, ou, comme l'appelle la Bible,

### "La Vie du Corps."

Est-il donc étonnant, alors, que si le sang n'est pas pur et parfait dans ses vaisseaux, vous souffriez d'aussi indescriptibles symptômes?

La Salsepareille d'Ayer est à cent coudées au dessus de tout autre Altératif et de toutes autres Médecines pour le Sang. Comme preuves, lisez ces témoignages dignes de confiance:

G. C. Brock, de Lowell, Mass., dit: "Pendant les 25 dernières années j'ai vendu de la Salsepareille d'Ayer. Dans mon opinion, les meilleurs ingrédients pour la guérison de toutes les maladies provenant de l'impureté du sang sont contenus dans cette médecine."

Le Dr. Eugène I. Hill, 381 Sixth Ave., New-York, dit: "Comme épurateur du sang et régénérateur du système, je n'ai jamais rien trouvé qui égale la Salsepareille d'Ayer. Elle donne entière satisfaction."

La Salsepareille d'Ayer prouve également son efficacité dans toutes les formes de la Scrofule, de Furoncles, de Boutons rouges, d'Eczémas, d'Humeurs, de Lumbago, de Catharre, &c.; et est, conséquemment la meilleure

**Médecine de Printemps et de Famille**

en usage. "Elle les surpasse du tout au tout," dit Mr. Cutler, de Cutler Brothers, Boston, "par la quantité des ventes."

## Ayer's Sarsaparilla,

Préparée par le Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass., Etats-Unis. Prix, $1; six flacons, $5. Valant $5 le flacon.


### A vendre
**Pour cause de départ.**

Une bonne grocerie et bar-room faisant d'excellentes affaires, située dans le Premier District. S'adresser encoignure Calliope et Dryades, de midi à 6 heures du soir.
12mai—3f

Nouvelle Orléans, 12 mai, 1888.

Le Dr. H. Bayon, Sr., médecin de la Faculté de Paris, informe respectueusement le public qu'il se tiens à sa disposition jour et nuit, et qu'il n'a jamais cessé d'exercer sa profession comme certaines personnes ont bien voulu l'insinuer.

Résidence et office 125 rue Bourbon; heure de consultation, 9 à 10 a. m. Dr. H. Bayon, Jr. même office—Consultations, 2 à 4 p. m.
17 mai—1m

### Fête Nationale du 14 Juillet.
**AVIS AUX DÉCORATEURS.**

Les soumissions, plans et devis pour la décoration et l'illumination de la rue du Canal, entre Carondelet et Baronne et celles du West End seront reçus jusqu'au 15 courant. Adresser tout envoi à M. R. SAULAY, président du Comité, 154 rue du Canal. 12mai—2f

### Vaccination.

Mme VERGEZ, sage-femme, prévient sa clientèle qu'elle vaccine tous les mardis et samedis à midi précis au No 188 rue Royale.
15 avril—1m Mar Sam Dim PP


MONTRES,
BIJOUTERIE,
PINCE-NEZ ET LUNETTES,
E. A. TYLER'S SON,
Magasin transféré à
98 RUE DU CANAL.
5 av—3m


**Liste des lettres étrangères restant à la poste de la Nlle Orléans pendant la semaine écoulée le 6 mai 1888.**

LISTE DE DAMES.

Brusot, Mme — Darroux, Vve Mme.

LISTE DES HOMMES.

Montelepère, Paul — Rousse, Emile M.
Wernert, A. C.

G. W. NOTT,
Maître de Poste.

En l'honneur du Saint-Esprit.

## Fête de la Pentecôte

**Retraite spirituelle pour les messieurs.**

MERCREDI, JEUDI ET VENDREDI, 16, 17, 18 MAI, à 7 heures et demie du soir, à l'église de St-Alphonse, bénédiction du Saint-Sacrement et sermon chaque soir. Les Révs. Pères John W. Hickey, Lazariste; John F. O'Connor, Jésuite et George Hild, Rédemptoriste, feront trois sermons. Tous les messieurs sont invités à y assister.
20 avril—mai 5 et 12


## C. LAZARD & Cie.,
LES ANCIENS ET POPULAIRES
Marchands de Vêtements Confectionnés,
D'ARTICLES DE TOILETTE
ET DE CHAPEAUX.
29, 31, et 33 rue du Canal, coin North Peters, Nlle-Orléans, Lne.
24 oct—87 1 an—dim mar jeu sam

# GRANDE NOUVEAUTÉ!

Chaussure d'une légèreté agréable.

—BON POUR—

BORD DE MER,

POUR LA CHAMBRE—POUR LE JARDIN.

Toute grandeur pour Dames, Messieurs, Fillettes et Enfants.

Essayez LE Pocahontas TIES.


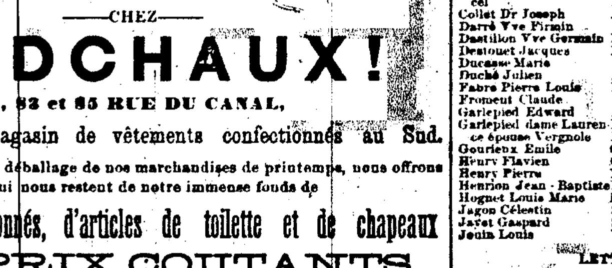


POCAHONTAS TIES.

—EN VENTE A—

L'ÉTOILE ROUGE,

Coin Canal et Passage de la Bourse. Nlle-Orléans, Lne.
3 mars—6 m—sam dim jeu

# VENTE D'ECOULEMENT

—CHEZ—

GODCHAUX!

81, 83 et 85 RUE DU CANAL,

Le plus grand magasin de vêtements confectionnés au Sud.

Avant de procéder au déballage de nos marchandises de printemps, nous offrons celles qui nous restent de notre immense fonds de

Vêtements confectionnés, d'articles de toilette et de chapeaux

AUX PRIX COUTANTS.
23déc—1 an dim mer ven

COMPAGNIE D'ASSURANCE
LIVERPOOL AND LONDON AND GLOBE.
LA PLUS GRANDE COMPAGNIE DU MONDE CONTRE L'INCENDIE.
Plus de $40,000,000 de pertes payées aux Etats-Unis.
Toutes les pertes sont payées COMPTANT, sans escompte, aussitôt qu'elles sont justifiées.
Pertes payées pour l'incendie de Chicago - - - - $3,239,091.
Pertes payées pour l'incendie de Boston - - - - $1,427,290.
DIRECTEURS A LA NOUVELLE-ORLEANS.
NEWTON BUCKNER, Chairman; RODOLPH WOESTE, A. DELVAILLE.
JNO. W. LABOUISSE.
HENRY V. OGDEN, Secrétaire Résident. LAWRENCE F. LOW, Assistant Secrétaire.
12 nov. '87—1an

PHAETONS AND SURREYS
The Popular Styles of the Day.
R. P. RANDALL'S REPOSITORY,
54 and 56 BARONNE.
1er mai—3m

P. WERLEIN.
135 RUE DU CANAL,
Nouvelle-Orléans, Lne.,
PIANOS ORGUES

Le grand magasin de musique en feuilles du Sud.
Les dernières chansons et les meilleurs instruments de musique. Toute musique mise à l'essai avant d'acheter. Escomptes spéciaux. 18 déc—

DATE DE FONDATION, 1805

COMPAGNIE
D'ASSURANCES
—DE LA—
NOUVELLE-ORLEANS.
New Orleans Insurance Company of New Orleans.
Etablie en 1805.
BUREAUX: 3 rue Carondelet entre Canal et Commune.
Capital - $500,000
J. TUYES, Président
A. SCHREIBER, Vice Président,
JOSEPH A. HINCKS, Secrétaire.
Assure contre les risques de feu, de mer et de rivières, aux taux les plus réduits.
DIRECTEURS:
CHAS. T. DUGAZON, EDWD. J. BOBET,
PIERRE POUTZ, H. GALLY
D. FATJO, A. SCHREIBER,
CHAS. E. SCHMIDT, THEO. BRIERRE,
JULES TUYES, H. LAROUSSINI,
GUS. PITOT, J. W. HINCKS.
24 fév '88—1an.

Crescent Insurance Company.
67 et 69, rue du Camp,
NOUVELLE-ORLEANS.
Organisée comme compagnie mutuelle en 184[illegible]
—Réorganisée comme compagnie d'actionnaires en 1880.
CAPITAL EN ARGENT...$400,000
A payé pour des pertes plus de NEUF MILLIONS de piastres depuis 1849.
Polices d'assurances annuelles et à échéances fixées de gré à gré, remises contre des risques d'incendie.
W. R. LYMAN..........Président
J. H. OGLESBY..........Vice-Président
CHAS. E. RICE..........Secrétaire
Directeurs:
Joseph Bowling, Chas M. Whitney,
Geo. W. Sentell, J. H. Oglesby,
U. Marinoni, W. R. Lyman,
J. J. Reiss, Charles H. Dolsen,
Lucien Dalery, S. O. Coulon,
R. F. W. Bachman, Charles Newman,
Joseph Kohn, M. Gillis,
James T. Rodd, Chas. A. Rice
D. R. Calder.
Voir nos agents dans la Louisiane, Texas, le Mississippi et l'Arkansas.
10 jui 87—1an

DATE DE FONDATION, 1866.
COMMPAGNIE
D'ASSURANCES
GERMANIA
—DE LA—
NOUVELLE-ORLEANS.
BUREAUX:
No 51 RUE DU CAMP.
Capital autorisé - - $500,000.00
Montant payé comptant - - - - 200,000.00
Montant total des primes reçues depuis l'organisation jusqu'à la présente date.......$3,327,017.00
Montant total des pertes payées.......1,411,652.00
Assure contre les risques de feu, de mer et de rivières, aux taux les plus réduits.
DIRECTEURS:
H. ZUBERBIER, J. J. LANGLES,
J. W. WECKERLING, J. E. MERILH,
J. HASSINGER, JOHN THORN,
P. W. DIELMANN, J. B. MEYERS,
LOUIS GRUNEWALD, A. G. RICKS,
GEO. H. BRAUGHN, W. W. HUCK,
FRANK VATTER, C. B. FISCHER,
HERM. CURTIUS, GEO. LIEDELICH.
H. ZUBERBIER, Président.
J. HASSINGER, Vice-Président.
EMIL WEBER, Secrétaire.
13avril—1m


Le Docteur Just Touatre, de la Faculté de Médecine de Paris, ayant pris charge de l'office du docteur J. Borde, pendant sa dernière maladie, continuera les consultations tous les jours de 2 heures à 4 heures, au No 141 rue Canal, coin Bourbon.

Résidence, 163 rue des Ursulines, entre Remparts et St Claude.
10 mai—1m


KROLL & BRAQUET

Entrepreneurs de Pompes funèbres, 249 rue Royale, annoncent à leurs amis et au public en général qu'ils ont acheté l'établissement de M. Pierre Dufort, ainsi qu'on l'a déjà vu publié, et ils profitent de la circonstance pour solliciter la continuation du patronage dont leur prédécesseur a été honoré, patronage qu'ils s'efforceront de mériter. En tout temps, on trouvera chez eux des voitures de louage, et les commandes qui leur seront confiées seront exécutées avec célérité. Téléphone No 710. 18avril—1a

ELKIN & CO.,
100......Rue du Canal......100
Nouveau Stock
TAPIS
Moquettes, Velours, Brussels, Ingrain
Aux plus bas prix.
RIDEAUX
Des derniers modèles et des genres les plus nouveaux en Crête, Colbert, Suisse et Nottingham.
Portières Turcoman et de Vienne, Cortioine, Toile Cirée Linoleum.
Assortiment complet de Tapisserie d'Etoffes pour Rideaux.
13 sept.

NOUVEAU STOCK
PERSIENNES
Nouvellement reçues.
A. Brousseau Fils.
23 et 25 rue de Chartres.
TAPIS
Anglais et Américains aux plus bas prix.
CORTICONE, TOILE CIRÉE, LINOLEUM.
Rideaux
Suisses, Nottingham Madras Turcoman
RIDEAUX PORTIÈRES ET TRINGLES.
NATTES DE CHINE
De toutes sortes et des dernières nuances.
Le plus bel assortiment de Tapisserie et d'Etoffes pour Rideaux 5 oct—1 an


## LE FRANCO-LOUISIANAIS,
JOURNAL HEBDOMADAIRE
PARAISSANT LE SAMEDI.

Spécialement dévoué aux intérêts des populations françaises de la Louisiane et du Sud-Ouest des Etats-Unis.

Abonnement: $2 50 par an.

Propriétaire-Editeur: LE CLUB DE LA DÉMOCRATIE FRANÇAISE.

Bureau: 109 rue de Chartres, Nouvelle-Orléans, Lne 16nov—


TO-KALON.
AVIS AUX FAMILLES.

Vins supérieurs de Californie, que l'on trouve toujours chez M. Berger, 149 rue Royale; surtout le célèbre vin de M. Osabb. [illegible]



## DENTISTES.

Extraction de dents sans douleur.

Les prix les moins élevés demandés à la Nouvelle-Orléans pour opérations par dentistes de premier ordre.

G. P. Maloney, Dentiste, D. D. S.
Bureau, 110 rue du Canal.
Entre St-Charles et Camp.

Venez examiner mes modèles, vous informer de mes prix et vous faire exhiber ma Médaille pour travaux reconnus supérieurs.
25 sept—

C. E. KELLS & M. VIET,
CHIRURGIENS-DENTISTES
No. 12 rue Dauphine, immédiatement après l'édifice formant l'angle de la rue du Canal.
Opérations de tout genre dans le ressort de leur art.
Pose de palais artificiels.


## Hôtels et Sources.


HOTEL DE L'EUROPE
A BILOXI.

M. BOULO prévient ses amis et le public en général qu'il a disposé sa maison de manière à donner la plus entière satisfaction à ceux qui l'honoreront de leur patronage. On trouvera en tout temps chez lui une excellente table et tout le confort désirable. Ses prix sont très modérés. L'hôtel sera ouvert jusqu'au 15 octobre. 28 av—3m

Hôtel Collum Springs,

Près des sources de Bladon, Ala., ouvert aux voyageurs dès le 15 mai 1888. Pension au mois, $25; à la semaine, $7.50; réductions libérales faites aux familles. Bains froids, chauds d'eau sulfureuse et d'eau salée. On peut acheter un billet d'aller et retour par la voie de Mobile et de la rivière Bigbee. Les steamers partent de la Mobile les Mardis et Samedis à 4 heures de l'ap ès midi. Pour de plus amples renseignements, s'adresser à S. C. O'Hara.
Bladon Springs, Ala.
6mai—1f


### CONSULAT DE FRANCE
—A—
LA NOUVELLE-ORLÉANS.
BUREAUX 195 RUE GRAVIER

Ouverts de 10 h. du matin à 3 h. P. M. Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis sont priés d'en donner avis au Consulat.

1er mai 1888.

Liste de publication.

| | |
|---|---|
| Ardisson Honoré | Juca Bernard |
| Baratte Victor Albert | Knaebel Gustave |
| Berns d Pierre | Kuhne Frédéric |
| Beaulieu famille | Labiste Jean Pascal |
| Carré Mme Veuve | Lacoste Jean Marie |
| Castay Victor | Lailhacar Pierre |
| Cazalis Jean | Lambouroux Jacques |
| Cazaban Lartigan Marcel | Larroux Veuve |
| Collet Dr Joseph | Lefros Delle Angélina |
| Darré Vve Firmin | Lemeunier Séverin Léonard |
| Dastillon Vve Germain | Lenfant Cesaire |
| Destouet Jacques | Mailhes ou Mailles Joseph |
| Ducasse Marie | Manen Pierre |
| Duché Julien | Mascarelly Mme Vve Julie Horace |
| Fabre Pierre Louis | Pajot Edouard |
| Fromont Claude | Poirson Pierre |
| Garlepied Edward | Poujade Henri |
| Garlepied dame Laurence épouse Vergnole | Quesnel Victor |
| Gourieux Emile | Quesnel Victor Henry |
| Henry Flavien | Rebours F Emile (2) |
| Henry Pierre | Richard Auguste |
| Henrion Jean - Baptiste | Royère Pierre |
| Hognet Louis Marie | Sarn Paul Jules |
| Jagon Célestin | Simian Philippe |
| Javet Gaspard | Villaret Louis |
| Jouin Louis | |

LETTRES.

| | |
|---|---|
| Brohon Charles | Déal Joseph [2] |
| Couroulean Mme Louise | Hancart Clodomir |
| Delbreck Georges | Jacquet François Désiré |
| | Poisson Charles |

N. B.—Afin d'éviter des retards dans la transmission des documents, j'invite les personnes qui ont à soumettre à mon visa des actes établis en Louisiane, en dehors de la ville de la Nouvelle-Orléans, à les faire certifier, préalablement, par M. Oscar Arroyo, secrétaire d'Etat de l'Etat de la Louisiane.

1er mai 1888.
Le Consul Général.
Vte PAUL D'ABZAC


LEON QUEYROUZE,
"GROCER" EN GROS,
—Importateur de—
VINS ET LIQUEURS
—Et marchand de—
Produits des Campagnes et de l'Ouest
37 RUE DECATUR

PIANOS
—DE—
PLEYEL
—CHEZ—
Louis Grunewald,
18 rue Baronne et 127 rue du Canal.

Seul agent pour tous les meilleurs
Pianos Américains,
Steinway, Sohmer, Knabe, Behr
Shoninger, Fischer et Pease,
Au plus bas prix, au comptant, ou payables en Versements mensuels très faciles.
MUSIQUE
de tous les principaux éditeurs, ainsi que les dernières publications.
S'adresser au magasin de musique à
LOUIS GRUNEWALD,
NLLE-ORLÉANS.
1er oct87—1a

Nettoyage des Citernes.

La Compagnie dite: "Sediment Machine Co" est aujourd'hui en pleine opération et avec succès. Elle a en sa possession nombre de certificats dont le public peut prendre connaissance d'hommes à professions et d'hommes d'affaires tels que les Drs F. Loeber, H. E. Schuppert, MM. Jos Bowling, Morris Schwabacher, J. B. Sinnott, Alphonse Walz, Bodley frères, W. F. Lawrence, A. Schwartz & Son, Geo. Lhote & Cie., et autres.

Il suffit de voir fonctionner notre appareil pour que le plus sceptique des hommes acquière la conviction que nous enlevons parfaitement tout ce qui dépose au fond des citernes et avec faible perte d'eau.

Le prix de deux nettoyages par an est de $3; pour introduire une bonde plug, $1 50 additionnel la première année.

Le procédé de cette compagnie est patenté et le public est mis en garde contre toute usurpation de droit.

Envoyez vos ordres à la Sediment Machine Co, No 35 rue de l'Union, près Carondelet.
22 avril—1m


### Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 11 MAI—CLASSE E 213
Tirage de 4 heures P. M.

49 51 24 78 53 10 40 8 67 14 39

Les tirages ci-dessus, publiés dans les principaux journaux, se font en public et sont affichés dans les salons de la Compagnie.

En témoignage nous apposons notre signature ce 11 mai 1888—4 heures P. M.

J. A. A. ROUSSEAU.
W. P. PINCKARD.
D. A. WILSON.
Commissaires.

[illegible]

## AMUSEMENTS.


Théâtre St-Charles de Bidwell.
Jeudi, vendredi, samedi, 10, 11, 12 mai.
Matinées vendredi et samedi.
Matinées—Les portes s'ouvriront à 11 h. a. m. Concert à midi. Le soir—Les portes s'ouvriront à 7 h. Concert à 8 h.

GILMORE AVEC SA MAGNIFIQUE BANDE.

Mme Annie Louise Tanner et Signorina Carlotta, sopranos; Mlle Mellini, contralto; M. Charles Turner, ténor; Signer Tagliapietra, baryton; Sig. LIBERATI, cornetist, assisté par un grand Chœur de 200 voix et le GILMORE ANVIL BRIGADE et BATTERY OF SIX BRONZE CANNON.

Cinq Grands Concerts de Jubilé.

Prix populaires—Parquet et Dress Circle $1 50. Balcony Circle $1. Pas de prix extra pour places réservées. Entrée—Balcon 75c, galerie 50c. Contrôle ouvert tous les jours à 9 heures du matin.
9mai—

BASILE BARES,
FACTEUR DE PIANOS.
84 Rue Royale, N. O.
SEUL AGENT POUR LES
Pianos GAVEAU, de Paris,

Supérieur à tout ce qui s'est fait jusqu'à ce jour, de construction nouvelle pour la sonorité prolongée, à cadre en fer fondu d'une seule pièce, système perfectionné, mécanique à lame à double répétition, sommiers en fer, équilibré pour le maintien de l'accord. Ces pianos ont véritablement un velouté et une pureté de son remarquables.

Accords et réparations de pianos une spécialité. 30 mars—


L'annuaire de Soards.—Cet important ouvrage renfermant toutes les informations qui se peuvent désirer sur la Nouvelle-Orléans ainsi qu'un état industriel, commercial et administratif de celle-ci, vient de paraître (1888), comme toutes les années précédentes. M. L. Soards en est l'éditeur depuis une vingtaine d'années.

On ne saurait nier que le produit de la vente d'un livre de ce genre ne couvre jamais les frais auxquelles entraîne sa publication; c'est donc sur le patronage des négociants qu'a compté M. Soards, non seulement en leur vendant un exemplaire de son annuaire, mais encore en y publiant les annonces de leurs maisons de commerce.

Les étrangers, on le sait, jettent les yeux sur un *Directory* dans le but de se parfaitement renseigner sur la ville qu'ils visitent, pour savoir si les affaires y sont brillantes, si ses habitants sont actifs, entreprenants.

Le négociant qui omet de publier une annonce dans cet annuaire méconnaît ses intérêts.

Aucun exemplaire ne s'en vend hors du bureau de l'éditeur. Ainsi donc, l'homme d'affaires qui n'y a pas souscrit s'est exposé à en être privé. Le livre se vend $6. S'il arrivait à quelque personne d'en vouloir un exemplaire maintenant que la rentrée des listes s'est faite, il aurait à en faire la demande, par carte postale à, directement, à l'éditeur. Allée Commerciale. 5.


Portraits au Crayon
J. EMILE RIVOIRE,
Artiste,
40 rue Toulouse.
1nov—1f


## LA QUARANTAINE.

### Proclamation Annuelle.

DÉPARTEMENT EXECUTIF,
Etat de la Louisiane.

Attendu que le 29 mars, A. D. 1888, le Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane, a requis l'Exécutif de cet Etat à émettre sa Proclamation de Quarantaine, et lui en a indiqué les règlements.

Tous les navires arrivant aux différentes stations de la Quarantaine de l'Etat ainsi que leurs équipages, passagers et chargements, seront soumis à l'inspection des officiers de la quarantaine aux dites stations.

Tous navires avec leurs chargements, équipages, passagers et baggages, arrivant à la STATION DE QUARANTAINE DU MISSISSIPI, et venant de ports américains intertropicaux ou des Antilles, seront soumis à une complète désinfection maritime, d'après les règlements suivants:

PREMIÈRE CLASSE.—Navires arrivant de ports non infectés.

SECONDE CLASSE—Navires venant de ports supposés infectés.

TROISIÈME CLASSE—Navires venant de ports que l'on sait infectés.

QUATRIÈME CLASSE—Navires qui, de quelque port qu'ils viennent, sont infectés, c'est-à-dire navires qui ont à leur bord la fièvre jaune, choléra ou quelque autre maladie infectieuse ou contagieuse, au moment de leur arrivée, ou qui ont eu ces maladies à leur bord pendant la traversée.

Les navires de la 1re classe seront soumis à la désinfection maritime nécessaire à la station quarantenaire supérieure, sans autre détention du navire ou du personnel autre que celle nécessaire pour placer ces navires dans une parfaite condition sanitaire.

Les navires faisant le commerce des fruits tropicaux et venant de ports non infectés et dont la condition sanitaire est satisfaisante, pourront après inspection, franchir la quarantaine, sujets néanmoins aux mesures sanitaires auxquelles le Bureau de Santé jugera convenable de les soumettre.

Les navires de la seconde et de la troisième classe seront soumis comme ceux de la première classe à la sanitation maritime, avec détention de précaution de CINQ (5) JOURS PLEINS, à partir de l'heure de leur arrivée à la Quarantaine.

Les navires de la quatrième classe seront envoyés à la station quarantenaire inférieure pour y être soumis à la désinfection et y être détenus, navires et personnel, le nombre de jours que fixera le Bureau de Santé.

La détention de cinq jours ordonnée ci-dessus s'appliquera à tous les ports du Golfe du Mexique et de la mer des Caraïbes, mais non aux navires venant de ports au Sud de l'Equateur dont la période de détention sera de TROIS (3) JOURS.

Tous navires venant de la Méditerranée ou d'autres ports, connus pour être infectés de choléra ou soupçonnés de l'être, ou qui peuvent le devenir plus tard, seront soumis à la sanitation maritime et telle détention que pourra fixer le Bureau de Santé.

Les navires venant des ports ci-dessus mentionnés, appartenant à la seconde, troisième ou quatrième classe, ainsi qu'il est indiqué ci-dessus, ne pourront pas passer les Rigolets ou les stations de quarantaine de l'Atchafalaya ou toute autre station quarantenaire de l'Etat qui pourra être établie plus tard, sans avoir subi une période de détention de QUARANTE (40) JOURS, ainsi qu'une complète désinfection.

Conformément à la loi, et d'après la suggestion du dit Bureau de Santé, moi, SAMUEL D. McENERY, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, je publie ma proclamation, ordonnant que la quarantaine simplement pour l'inspection et la désinfection des navires, soit mise en vigueur à partir du VINGT-NEUVIÈME JOUR D'AVRIL 1888, jusqu'au 1er JUIN 1888, à moins que le Bureau de Santé de l'Etat ne suggère qu'il en soit autrement. A partir de cette date, tous navires partant sous le coup de la quarantaine seront détenus ainsi qu'il est pourvu plus loin.

Les officiers de la quarantaine, aux différentes stations de l'Etat, seront chargés spécialement de la rigoureuse exécution des règlements ci-dessus, et le Bureau de Santé de la Nouvelle-Orléans sera tenu de procéder, énergiquement contre toute violation des dits règlements et des lois quarantenaires de l'Etat.

{SCEAU} En foi de quoi, j'ai apposé ma signature et y fait joindre le sceau de l'Etat de la Louisiane, en la ville de Bâton Rouge, ce 4me jour d'avril, de l'an de N.-S. mil huit cent quatre-vingt-huit.

S. D. McENERY,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour le Gouverneur:
OSCAR ARROYO, Secrétaire d'Etat.

## Suggestions particulières
—AUX—
Propriétaires, Agents, Capitaines et Passagers de navires.

Le Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane adresse aux agents, propriétaires, capitaines et passagers de navires, les suggestions suivantes dans le but de faciliter la mise à exécution des règlements de la Quarantaine et de réduire autant que possible la période de détention:

1. Les navires devront être dépouillés, autant que possible, pendant la saison de la Quarantaine, de toutes tentures de laine, de tous sofas, tapis, rideaux et autres matériaux de même nature. Les matelas en crin ou en mousse devront être remplacés par des lits en fil de fer ou en osier.

2. Les navires faisant le service des ports tropicaux devront, autant que possible, avoir pour leurs équipages des hommes acclimatés.

3. Les capitaines, agents et agents consulaires de navires sont instamment requis d'exiger des passagers arrivant de ports quarantenaires qu'ils se départent autant que possible de bagages capables de s'endommager par l'eau en cas de manifestation d'une maladie pestilentielle à bord pendant la désinfection. Ces passagers sont surtout requis de ne pas avoir dans leurs effets des soieries, dentelles, velours et autres articles d'une texture délicate car ils auraient à courir tous les risques de l'avarie.

4. Les navires mouillés dans les ports où sévit la fièvre jaune devront s'ancrer, si c'est possible, loin du rivage, et ne pas permettre à l'équipage de débarquer, surtout la nuit.

5. La cargaison doit, autant que faire se pourra, être arrimée de manière à rendre l'accès des pompes possible et à permettre aux employés de la quarantaine de pomper l'eau de la cale et de nettoyer celle-ci.

6. On doit porter la plus grande attention à la propreté des navires et des personnes et introduire, autant que possible, l'air dans toutes les parties du navire. On peut se procurer les désinfectants les plus efficaces ainsi que les instructions nécessaires pour s'en servir, en s'adressant au Bureau de Santé ou à un de ses employés.

7. Les navires portant des cargaisons de fruits doivent surtout être tenus en parfait état de propreté, pour éviter toute détention à la Station de la Quarantaine. Les capitaines de navires doivent, avant d'arriver, faire pomper et nettoyer l'eau de la cale et nettoyer parfaitement la cale, placer enfin leurs bâtiments dans des conditions sanitaires [illegible]

8. Tout navire observant les [illegible] [illegible]

7 avril—